

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre à 18h55, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAML, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS

Avait donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles PERRIN, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Annick PRENAT à Anne Catherine BOBILLIER, et Françoise THOMAS à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Fatima KHELIFI est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2022-07-08 Budget général – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Daniel FRERY

1/ FPIC

Il convient de prévoir un complément pour le versement du FPIC de l'ordre de 3 500 €

Fonctionnement : Dépenses : chap 014 : Compte 73925 : + 3 500.00 €

2/ ICNE

Suite à l'augmentation des taux d'intérêt, il convient de procéder à l'ajustement du chapitre 66 et notamment des comptes relatifs au versement des intérêts et des ICNE ainsi qu'à l'ajustement du compte 6688 suite à la régularisation d'un emprunt de 2020

Fonctionnement : Dépenses : chap 66 : compte 66111	+ 10 000.00 €
chap 66 compte 66112	+ 3 000.00 €
chap 66 compte 6688	+ 1 450.00 €

3/ Charges de fonctionnement

Suite à l'augmentation de nombreuses fournitures et prestations à imputer au chapitre 011, il convient d'augmenter les crédits à ce chapitre

Fonctionnement : Dépense : chap 011: Compte 60612 + 10 000.00 €

4/ Autres charges de gestion courante

Suite au remplacement de l'antivirus de l'ensemble des serveurs et postes informatiques de la CCST ainsi que la mise en place de licences Microsoft office, il convient d'ajuster le chapitre 65

Fonctionnement : Dépense : Chap 65 : Compte 6512 + 4 000.00 €

5/ Concession des Forges

Dans le cadre de la concession des Forges, une enveloppe de 332 000 € a été prévue au BP 2022.

Au vu de l'état envoyé pour 2022, il convient de verser une participation de 350 000 €. Il est donc nécessaire d'ajuster le chapitre 27 comme suit :

Investissement : Dépenses : chap 27 : Compte 27638 : + 18 000.00 €

Au vu des écritures complémentaires ci-dessus à la section d'investissement, il convient de procéder aux écritures suivantes afin d'équilibrer la section :

Fonctionnement : Dépense : chap 023	+ 18 000.00 €
Investissement : Recettes : chap 021	+ 18 000.00 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Général (60000)	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
régul FPIC/chap 011et 65/ régul intérêts/conc. fo

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80812 : Energie - Electricité	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-738223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8512 : Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-86111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-86112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8688 : Autres	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	14 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	49 950,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
D-27838 : Autres établissements publics	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Total Général		67 950,00 €		18 000,00 €

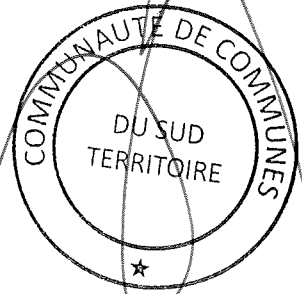
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget général selon le tableau ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Et publication ou notification le : **MARDI 22 NOV. 2022**

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

